

1. EDITORIAL

L'activité de l'année fait état d'un nombre de journées réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle (538 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 589 728 journées (+9,61%), c'est-à-dire un total moyen de 1 615 enfants accompagnés tout au long de l'année.

Cette suractivité a entraîné le recours à des embauches à durée déterminée afin de mettre en œuvre ces missions d'AED (Aide Educative à Domicile) et d'AEMO (Assistance Educative en Milieu Ouvert) supplémentaires.

En 2017, le service s'est réorganisé grâce au renforcement de son encadrement en créant une 4^{ème} équipe de travailleurs sociaux intervenant dans le sud-ouest du département (vallée de la Bruche, secteur de Molsheim, Obernai, Barr, Villé ainsi qu'une partie ouest de l'Euro-Métropole.

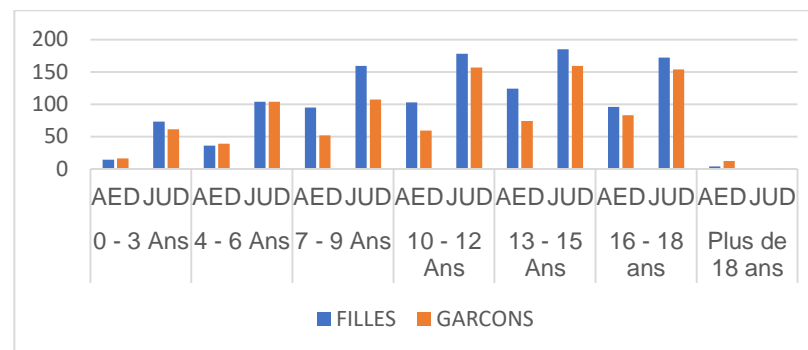
2. MISSIONS REALISEES EN 2017

Activités	2014	2015	2016	2017
AGREMENT	1300	1300	1300	1300
CAPACITE INSTALLEE	1 408	1 408	1 422	1 474
JOURNEES PREVISIONNELLES	514 000	514 000	519 000	538 000
JOURNEES REALISEES	542 430	573 558	579 516	589 728
ECARTS	28430	59558	60516	51728
	5,53%	11,59%	11,66%	9,61%
EFFECTIF AU 31 DEC	2 219	2 392	2 391	2 421
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	105,53%	111,59%	111,66%	109,61%

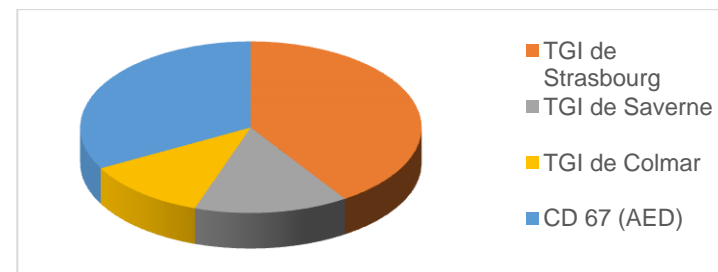
AGE MOYEN DES MINEURS ACCOMPAGNES

La répartition des enfants par sexe est presque identique qu'en 2016 : 55 % de garçons pour 45 % de filles.

64 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 10 à 18 ans.

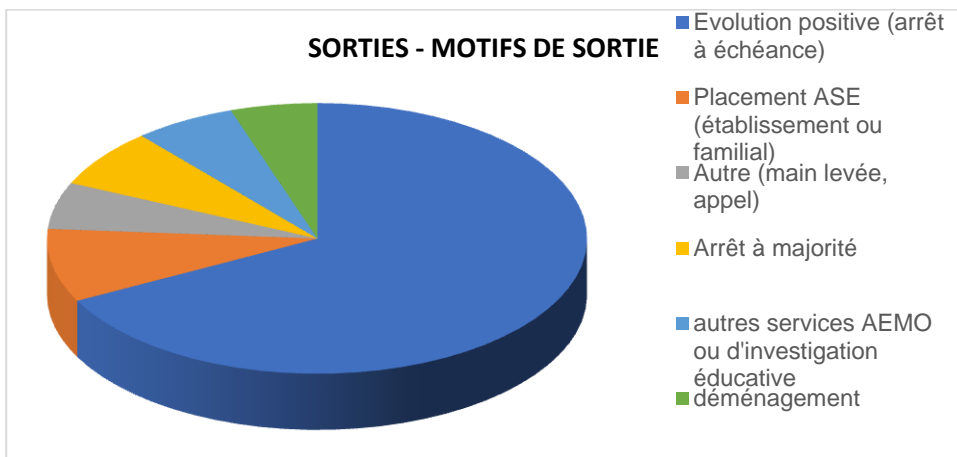


ORIGINE DES DECISIONS (EN NOMBRE DE JEUNES)



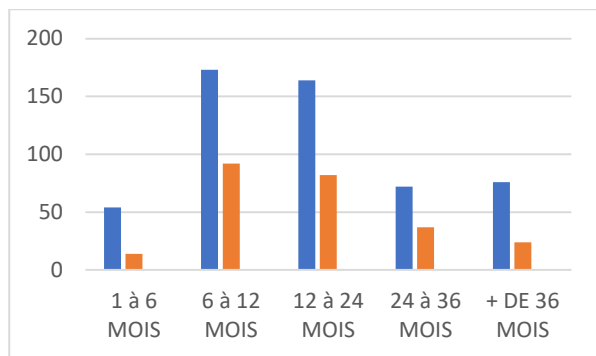
En 2017, le service a été missionné par le CD67 (Conseil Départemental du Bas-Rhin) afin de réaliser une AED pour 288 enfants (33 % des entrées).

Les TGI (Tribunaux de Grande Instance) de Strasbourg, Saverne et Colmar ont mandaté le service afin de réaliser une AEMO pour 587 enfants (67 % des entrées).



L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que 68 % des enfants sont concernés par un arrêt à échéance (70 % en 2016), 9 % des enfants sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (11 % en 2015),

DUREE MOYENNE DES MISSIONS



72 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (391 enfants en AEMO et 188 enfants en AED). Proportion stable par rapport à 2016 (72 %).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

A compter de janvier 2017, le service s'est réorganisé en créant une 4^{ème} équipe. Cette création a été possible grâce au financement du CD67 du renforcement de l'encadrement (1 ETP de cadre intermédiaire et 0,70 ETP de psychologue) ainsi que 0,30 ETP de secrétaire. Cette organisation permet de renforcer le suivi pluridisciplinaire des accompagnements (AED et AEMO).

3.2. Partenariat

Les cadres du service ont rencontré les juges des enfants de Colmar le 25/9, et de Saverne le 27/10. Les cadres ont été associés à l'élaboration du cahier des charges des AED et AEMO « renforcées » ainsi qu'aux réunions de travail organisées dans les différents territoires d'action sociale afin d'élaborer le futur plan d'action « Enfance Famille » 2018-2023 du CD67.

3.3. Travail avec les familles

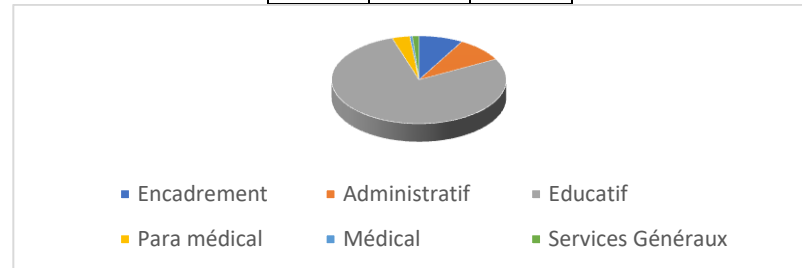
Le service a proposé à certaines familles des activités spécifiques (sorties nature, atelier sonore, activités ludiques, stage de foot, baptême de l'air...) organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants et animateurs spécialisés.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

Le service a engagé une nouvelle démarche d'évaluation interne qui s'achèvera en 2018 et dont les conclusions alimenteront les travaux de réactualisation du projet de service.

RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2017

2015	2016	2017
57,81	56,46	61,04



5. CONCLUSION

Les perspectives de travail pour l'année 2018 visent à :

- renouveler l'habilitation Justice du service en cohérence avec l'activité réelle,
- poursuivre les travaux engagés en matière de diversification des interventions (AED et AEMO renforcées),
- réaliser la démarche de réactualisation du projet de service,